

ment cherche vraiment un moyen de liquider la Compagnie des jeunes Canadiens en voulant créer, à son avantage, l'impression contraire. Ce n'est pas possible, car personne ne va se laisser prendre. Le projet de loi anéantit l'esprit de la Compagnie des jeunes Canadiens et rien d'autre. Je crois avoir donné au ministre des idées pour l'éviter.

[Français]

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur le président, je suis d'avis que le député d'York-Sud (M. Lewis) prend beaucoup au tragique les arguments que j'ai avancés à l'encontre de son amendement, et je voudrais, très calmement, signaler deux choses.

La première, c'est que d'après toutes les informations disponibles, les volontaires de la Compagnie qui sont au courant de ce projet de loi l'approuvent. Ils éprouvent un sentiment de sécurité, sachant qu'ils vont pouvoir travailler désormais au sein d'une organisation qui ne sera pas sans cesse en butte aux accusations de malversation qui sont dirigées contre la Compagnie, mais dont chaque volontaire, pour honnête et intègre qu'il soit lui-même, peut être éclaboussé à n'importe quel moment.

La deuxième observation que je voudrais faire prendra la forme d'une question à l'honorable député d'York-Sud. Je lui demanderais de décrire les processus de mise en tutelle financière de certains grands syndicats américains, en faveur desquels il a souvent plaidé avec beaucoup d'éloquence. Je lui demanderais également de décrire les processus en vertu duquel certains syndicats américains peuvent mettre certaines sections locales sous tutelle financière, en un intervalle de 24 heures, me dit-on, et par simple décision de l'exécutif.

Est-ce à dire que ces centrales syndicales veulent détruire leurs sections locales? Quand le gouvernement provincial décide de mettre une ville, dont l'administration a été un peu chancelante, sous tutelle financière, a-t-il l'intention de la détruire?

Quand on parle de lâcheté, d'intention cachée de détruire la Compagnie des jeunes Canadiens, à mon avis, c'est vraiment faire un procès d'intention au gouvernement. Compte tenu de l'attitude de certains députés et de la réclame sensationnelle qui a paru dans certains journaux, rien n'aurait été plus facile, pour le gouvernement, que de s'appuyer sur toutes ses opinions et dire que la Compagnie des jeunes Canadiens avait terminé ses activités. Au contraire, nous en avons réaffirmé le principe. Mais, pour ce faire, il faut assurer le peuple canadien que nous avons pris les moyens nécessaires pour protéger les biens qui sont les siens.

Il existe une différence d'opinions entre le député d'York-Sud (M. Lewis) et moi-même sur les effets de la loi que nous présentons. Je respecte son opinion, mais je comprends mal qu'il nous prête des intentions cachées alors que, au contraire, le tout s'est fait très ouvertement au comité parlementaire. De plus, le député a été au service d'organisation, que je connais comme lui, où les processus de mise sous tutelle financière sont extrêmement sévères et expéditifs, bien qu'ils ne visent nullement à éliminer les syndicats en cause.

• (8.20 p.m.)

[Traduction]

Monsieur le président, je viens d'écouter avec un certain intérêt les échanges entre le secrétaire d'État et le député d'York-Sud. Je peux vous assurer qu'il n'est pas dans mes intentions de me laisser entraîner à discuter des aspects juridiques de l'affaire. Je dirai cependant au député d'York-Sud que, du point de vue médical, il s'exprimait mal car, à ce que j'ai compris, il n'y avait pas, à l'île Ward, de contact physique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rynard:** J'ai écouté certaines interventions au sujet de la Compagnie des jeunes Canadiens et il me semble que nous sommes nombreux à la Chambre à devoir conclure à grand regret que tout ce qu'elle mérite, c'est un enterrement, le plus tôt possible. Je me rends compte, bien sûr, qu'il faut une espèce de veillée mortuaire, un délai pour liquider l'organisme, y compris les Volvos, les \$600,000 et peut-être l'île Ward et certaines autres choses. A vrai dire, c'est à peu près tout ce qui reste des quelque 8 millions de dollars fournis par les contribuables. Il ne s'est fait à peu près rien, si ce n'est de semer les graines de la destruction, de l'immoralité et de la sédition.

Bien sûr, il y a eu quelques excellents volontaires. Je comprends combien ils doivent se sentir déçus au fond de leur cœur. A ces jeunes gens, j'exprime toute ma sympathie et mes regrets et je sais que ces sentiments sont partagés par tous les députés. Ils sont entrés dans cette entreprise en y apportant des idéaux élevés, une volonté sincère de créer un nouveau Canada qui émergerait d'un passé de faiblesse et de pauvreté sociale, mais ils ont été lancés dans cette tâche sans aucune structure, ni règles de base, pour faire ce qu'ils pourraient avec ce qu'ils avaient.

Je me souviens parfaitement du jour où M. Pearson nous a fait connaître ici même ce